

Ce CTPD avait à son ordre du jour le rapport annuel du DSF, le bilan de la notation ainsi que la présentation du dispositif campagne IR 2011.

Les infos ci-dessous concernent l'organisation de la campagne IR à RENNES. Nous demandons régulièrement que le dispositif des résidences extérieures soit également présentées en CTPD.

Néanmoins, tous les agents du département sont concernés par l'annonce « surprise » de la fin de la prime de campagne.

Accueil mobile de première orientation (veste rouge) :

Ce terme coloré désigne le chef de service chargé de gérer la file d'attente à l'accueil. S'agissant de la première campagne IR dans un accueil fusionné, nous avons demandé à ce qu'un responsable soit présent tout au long de la journée. Le DSF a répondu qu'un chef de service serait présent au moment où il y aura du monde. Si la sécurité des personnes ne semblait pas assurée, l'accueil pourrait être fermé avant 16 h 15.

Organisation de l'accueil physique, plannings d'accueil de renfort des SIP :

Nous avons demandé des précisions concernant le dispositif d'accueil primaire, à savoir si le dispositif était reconduit comme l'an dernier avec un agent de SIP renforçant l'accueil primaire à la banque d'accueil, les autres agents renseignant dans les box, ou si tous les agents de renfort allaient renseigner dans les box.

Le DSF a répondu que ce point serait précisé aux agents des SIP rapidement afin qu'ils puissent en tenir compte pour établir collectivement les plannings de renforts.

Déclarations (ex NPAI) «PND» et Pool téléphonique:

Un accord a été mis au point avec la Poste pour que les déclarations NPAI (PND) reviennent plus rapidement que l'an dernier. A leur retour, elles seront classées par secteur et remonteront dans les services afin de pouvoir être réexpédiées aux contribuables.

A l'accueil, un dispositif sera mis en place pour la délivrance de copies des déclarations qui ne seront pas parvenues à leur destinataire.

Concernant le pool téléphonique, il ne sera en place que jusqu'au 1^{er} juin alors que la date limite de la télédéclaration pour le département est le 16 juin, l'afflux des appels restera donc très important.

«Cellule télédéclaration» :

La DSF annonce la mise en place d'une «cellule télédéclaration» dans le cadre de la promotion de la télédéclaration, avec notamment la priorité donnée aux « abandonnistes »,

c'est à dire aux personnes qui ont arrêté de télédéclarer en 2010. Au delà du terme ridicule d'abandonniste, nous avons dénoncé une promotion outrancière de la télédéclaration visant à maintenir les taux de saisie de l'émission accélérée alors que le déficit d'agents dans les SIP se creuse.

Il s'agit en fait de poursuivre le processus de suppressions d'emplois C. Le DSF a précisé lui-même dans le point rapport annuel qu'une partie des travaux du cadre C disparaissait avec la DPR et la télédéclaration.

Nous avons également fait le parallèle entre d'un côté, les stages concernant la déontologie que les agents doivent suivre, et de l'autre, le fait qu'à l'accueil, ce sont des étudiants qui vont avoir accès aux informations du portail métiers pour aider les contribuables à télédéclarer. Nous avons fait préciser à la DSF qu'il s'agissait uniquement d'une assistance à la télédéclaration et qu'en aucun cas, les étudiants du pool ne devaient se substituer au contribuable pour souscrire sa déclaration. Nous serons vigilants sur ce point.

Brochure « pratique » :

Nous avons signalé que la brochure IR avait perdu son côté pratique : 100 pages en moins et plus difficile à utiliser.

Accueil du public et pression statistique:

Nous avons rappelé que lorsqu'ils reçoivent les contribuables, les agents ne devaient pas subir de pression supplémentaire, les agents ne sont pas à l'accueil pour « dépoter » ou faire de « l'abattage » mais pour renseigner le public.

Concernant l'émission accélérée, nous avons également demandé qu'il ne soit pas exercé de pression statistique.

Le DSF a répondu qu'il s'agissait de trouver des équilibres pour réaliser une campagne maîtrisée.

Fin de l'indemnité de campagne IR :

Comme l'an dernier, nous avons demandé au DSF de nous donner la clé de répartition de l'enveloppe campagne IR. Le DSF nous a alors répondu que cette enveloppe était supprimée.

La délégation CGT a dénoncé une mesure d'une mesquinerie stupéfiante.

Nous avons demandé que l'exigence du maintien de cette indemnité soit inscrite au PV de la séance.

Dernière minute :

Le DSF a transmis ce matin un message aux responsables de SIP, avec copie aux organisations syndicales. Ce message donne des explications, arguments qu'il n'a pas évoqué lors de la séance. Comme il l'a dit « si les explications sont relatées de manière honnête, les agents comprendront... »

Ultérieurement, nous développerons « honnêtement » les faits, arguments et propos qui ont été tenus à ce sujet au CTPD.

Rennes, le 22 avril